

Le 9 octobre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 octobre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Monsieur PEPIN, Madame RODRIGUES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire en faveur du Maroc au profit de l'ONG Pompiers Humanitaires Français

Monsieur le Maire expose que suite au séisme meurtrier qui a frappé l'ouest du Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, faisant près de 3 000 morts et 5 600 blessés, la France, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées.

Il indique que, dans ce cadre, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a souhaité manifester sa solidarité avec le peuple marocain.

Comme elle l'avait fait à l'occasion des séismes survenus en Turquie et en Syrie en février 2023, ainsi que lors de l'invasion russe en Ukraine, la Commune s'est rapidement mise en relation avec les Pompiers Humanitaires Français (PHF).

Monsieur le Maire explique que PHF est une ONG stéphanoise qui met notamment en place des missions d'urgence humanitaire chaque fois que sa présence est rendue nécessaire par des catastrophes naturelles et que son positionnement dans la chaîne des secours est jugé pertinent.

Ainsi, dès le 10 septembre, PHF a envoyé sur le territoire marocain, une équipe composée d'un médecin, de deux infirmiers et cinq pompiers secouristes, pour prodiguer des soins et accompagner les secouristes locaux. Puis, le 15 septembre, une autre équipe a pris le relais pour assurer une présence médicale d'urgence auprès des rescapés. Comme la précédente équipe, cette relève a embarqué avec elle 160 kg de matériel, facile à déplacer, de l'équipement destiné à monter des tentes gonflables faisant office de salles de soins et 120 kg de matériel médical.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231010-2023-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Publication : 10/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Afin de contribuer au coût de cette logistique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € à cette organisation afin de les soutenir dans leur action auprès des victimes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'ONG Pompiers Humanitaires Français et d'en **AUTORISE** le versement,
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 65 et au compte 65748 du budget communal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 10 octobre 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

